

Limoges, le 10 janvier 2011

l'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
S/C de Mesdames et messieurs les IEN 1<sup>er</sup> degré

**Objet** : appel à projets pédagogiques pour l'année 2011.

**Cabinet**

Affaire suivie par  
Bernadette Chambinaud  
Chargée de mission  
Références  
Téléphone  
05 55 11 43 52  
Télécopie  
05 55 79 52 10  
Mél  
Bernadette.chambinaud  
@ac-limoges.fr  
Site internet  
<http://www.ac-limoges.fr>

**Rectorat**

13 rue François Chénieux  
87031 Limoges cedex 1

L'attribution des crédits pédagogiques pour la rentrée 2011 va être reconduite selon une procédure identique à celle qui vous a été proposée cette année :

- Les écoles communiquent, à l'aide de la fiche candidature, les projets pédagogiques qu'elles souhaitent initier,
- Une commission académique se réunit au cours du mois de mai et sélectionne les projets qui bénéficieront d'un accompagnement,
- Les écoles seront informées avant les vacances d'été des moyens attribués afin d'assurer la mise en œuvre des projets dès la rentrée prochaine.

Aucun crédit pédagogique ne pourra être accordé en dehors de cette procédure.

L'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 vous permet de proposer des projets ambitieux qui peuvent déroger à la réglementation nationale. Je vous engage à utiliser cette marge d'initiative afin de mieux répondre aux besoins de vos élèves.

Je vous invite dès à présent à informer les enseignants et à vous engager avec eux dans une véritable démarche de projet pour expérimenter des solutions visant à répondre aux objectifs nationaux et académiques.

Une attention toute particulière sera apportée :

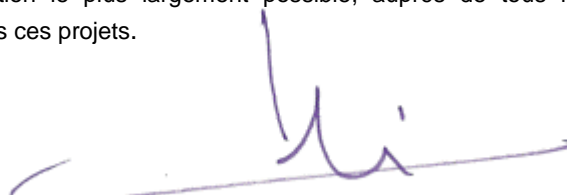
- Aux initiatives destinées à assurer la maîtrise du socle commun,
- Aux projets inter-écoles,
- Aux actions favorisant la liaison école-collège,
- Aux projets transversaux impliquant les TICE.

La fiche candidature, en version numérique, devra être transmise par la voie hiérarchique, à l'adresse suivante : [ce.cardie@ac-limoges.fr](mailto:ce.cardie@ac-limoges.fr), au plus tard le 31 mars 2011.

Elle doit être déposée exclusivement par le directeur d'école.

Vous trouverez ci-joint le document à compléter ainsi que le cahier des charges précisant les attentes et les critères de sélection des projets.

Je vous engage à relayer cette information le plus largement possible, auprès de tous les personnels susceptibles de s'impliquer dans ces projets.



Jean-Louis LOBSTEIN